

Session A1-07 / La filière course

Pdt de séance : V. Coudry

14h45 – 15h30

L'intervention du vétérinaire d'hippodrome sur la piste : Comment gérer un cheval accidenté en urgence devant le public.

E.Roy

Commission Vétérinaire Hippodrome

Clinique Vétérinaire des Marais, 50500 Carentan

La fréquence et la gravité des accidents en course varient suivant la discipline, la qualité de la piste, les conditions météorologiques. Lorsque le vétérinaire d'hippodrome est amené à intervenir en piste, il dispose de peu de temps pour poser **un** diagnostic, se prononcer sur le pronostic vital et/ou sportif du cheval tout en assurant la sécurité de tous les intervenants. Face au public et aux médias, le vétérinaire de piste est le garant du bien-être animal, tout en limitant l'exposition de son intervention pour préserver l'image des courses.

L'intervention en piste doit donc être organisée, coordonnée, rapide et réalisée dans le calme.

Pour cela, il est nécessaire et recommandé de former régulièrement le personnel intervenant en piste les jours de courses. Une mise en situation sur site doit être organisée annuellement pour un hippodrome donné : organisation, fonction de chacun, contention du cheval accidenté, matériel (licols, élingues...) et équipements (écrans, vans...).(cf. www.avef.fr : Intervention en piste sur un cheval accidenté/mise en situation)

Ces mises en situation peuvent-être mutualisées entre plusieurs hippodromes voisins quand ceux-ci organisent peu de réunions par an.

La première étape est de connaître l'hippodrome et son fonctionnement :

- Types de courses, valeur des chevaux de la réunion (important pour s'assurer que la RCP est suffisante)
- Sens et accès à la piste,
- Zones de circulation pour les véhicules de secours
- Zones de sortie hors de la vue du public, en particulier en cas de cheval euthanasié.

Ensuite il faut prendre le temps de sensibiliser tous les intervenants aux règles de sécurité : le danger peut venir non seulement du cheval en cours de soins (savoir où se positionner pour ne pas être blessé par un cheval debout ou en décubitus) mais aussi des autres chevaux potentiellement encore sur

la piste. Il est alors primordial de répartir les fonctions et missions de chacun pour :

- Permettre au vétérinaire et son matériel d'arriver rapidement au chevet du cheval ;
- S'assurer qu'aucun autre concurrent ne puisse nous percuter pendant nos soins ; nécessité de neutraliser la course si elle doit repasser au même endroit et évacuer la piste ;
- Sécuriser la zone d'intervention (barrer la route avec les voitures des commissaires, du vétérinaire et l'ambulance) ;
- Mettre en place au moins deux écrans de protection visuelle (hauteur mini 2m50, longueur 4 à 6m, rigidifiés et tenus en plusieurs points sur la longueur) : pour s'assurer de leur bon positionnement il faut que les personnes autour du cheval ne puissent pas voir le public ou les caméras au-dessus ou sur le côté des écrans ;
- Faire appeler sur la zone d'intervention l'entraîneur, le propriétaire ou un représentant mandaté (au téléphone si besoin) ;
- Évacuer toutes les personnes non nécessaires.

Le matériel permettant une gestion optimale du cheval accidenté doit être connu, rangé et régulièrement révisé. Nous noterons en particulier la nécessité d'avoir sur site :

- Écrans visuels (cf. *supra*)
- Plusieurs licols, longues, plates-longes
- Deux élingues non contondantes au minimum (retourner ou soulever le cheval)
- Des cotons ou bouchons pour les oreilles
- Des jerricanes d'eau fraîche
- Une bâche renforcée pour tracter un cheval couché dans un van ambulance
- Matériel de base de soins vétérinaires décrit dans le Guide du Vétérinaire d'Hippodrome

Une fois arrivé sur place et la zone d'intervention sécurisée, le vétérinaire commence rapidement la prise en charge de l'animal accidenté. L'examen

nécessite calme et organisation autour du cheval ; les intervenants doivent savoir où se placer pour ne pas se mettre en danger et ne pas déranger le vétérinaire ; les talkies-walkies et autres moyens de communication doivent avoir leur volume au minimum.

L'examen clinique sur la piste a pour but de se prononcer rapidement sur le pronostic vital et sportif du cheval, rechercher les signes de choc, problèmes cardio-respiratoires, hémorragies, plaies, fractures, hyperthermie. Dès que l'examen et les soins d'urgence sont réalisés, il faut organiser l'évacuation du cheval : en main s'il est apte à se déplacer ou sinon en van ambulance.

L'examen du cheval choqué, en décubitus sur la piste est un défi pour le praticien d'hippodrome, il doit être complet et systématique. Un examen « de la tête à la queue » permet de vérifier la perméabilité des voies respiratoires, la présence de saignements, de fractures (tête, colonne vertébrale, membres), l'état de conscience de l'animal et de réaliser un examen neurologique sommaire.

Dans les cas extrêmes, le cheval doit être euthanasié.

L'euthanasie pour raison humanitaire revient à causer intentionnellement une mort facile et indolore à un patient souffrant d'une pathologie incurable ou douloureuse.

Afin d'évaluer la nécessité de l'euthanasie, les critères suivants doivent être pris en compte :

- L'affection dont souffre le cheval est-elle non réversible et/ou douloureuse ?
- Le pronostic vital est-il sombre avec des chances d'amélioration faibles à improbables ?
- Le cheval est-il dangereux pour lui-même et/ou les autres ?
- Le cheval requiert-il un traitement continu et un soulagement permanent de la douleur pour le restant de ses jours ?

L'euthanasie immédiate sur la piste doit être envisagée lors de douleur extrême, de difficultés pour le cheval à se tenir debout et/ou lors d'incapacité à le relever ou le déplacer. En pratique :

- Animal à l'agonie (accident cardiovasculaire, trauma crânien ou cervical)
- Cheval couché incapable de se relever (fracture vertébrale probable, fracture haute ...)
- Fracture proximale sévère
- Fracture ouverte complète d'un rayon osseux
- Luxation articulaire ouverte
- Éviscération

La décision d'euthanasie est prise en accord avec l'entraîneur ou son représentant. Si ce consentement n'est pas obtenu dans un délai acceptable la décision du vétérinaire n'est pas remise en cause lors de fracture haute, fracture ou luxation ouvertes, éviscération. Le vétérinaire reste décisionnaire de la technique d'euthanasie. Les derniers reflexes du cheval peuvent être particulièrement dangereux et spectaculaires ; il est donc important d'avoir informé le personnel de piste et l'entourage du cheval s'il est présent. Les écrans de protection sont indispensables pour cette étape. Les traitements réalisables sur la piste sont sommaires on pourra néanmoins prévoir :

- Analgésie/Sédation,
- Réhydratation parentérale gros débit avec éventuellement solutés hypertoniques et ou vecteurs de glucose,
- Immobilisation pour le transport d'un cheval ambulateur mais boiteux. Un inventaire et une éventuelle mutualisation entre sociétés de courses voisines des moyens d'évacuation (van ambulance) et d'immobilisation (attelles de Monkey) sont à l'étude.

L'évacuation du cheval peut se faire de trois façons :

- En main, si le cheval une fois relevé ne présente pas de plaie, boiterie importante ou de tout autre signe clinique incompatible avec le bien-être animal.
- En van ambulance (ou à défaut un van avec plancher très bas) ; l'embarquement doit alors se faire hors de la vue du public (écran).
- Euthanasié : glissé sur une bâche et tracté dans un van avec plancher bas.

De retour aux boxes, le cheval doit pouvoir être réexaminé au calme, stabilisé/immobilisé pour un transport plus long vers une clinique équine. Pour mémoire, le vétérinaire de piste doit avoir prévu une clinique de référent proche, des dates de réunion et s'assurer qu'elle pourra recevoir un cheval le cas échéant. Les traitements doivent se limiter aux traitements d'urgence pour garder le meilleur pronostic vital et sportif pour le cheval (analgésie, antibiothérapie large spectre, immobilisation, gestion des plaies et saignements). Les conditions de travail sur le terrain et le nombre de courses dans une réunion pour un seul vétérinaire de piste ne permet pas de se lancer dans des soins complexes et longs.

A la fin de l'intervention ou de la garde il convient de compléter les documents relatifs à notre intervention :

- Ordonnance pour les traitements réalisés sur place.
- Compte-rendu à joindre au procès-verbal de la réunion.
- Certificat d'euthanasie et copie du livret à transmettre à France Galop (controles@france-galop.com) et swittreck@france-galop.com) ou au Trot (course@letrot.com et arnaud.duluard@letrot.com) ; le carnet du cheval reste sur l'hippodrome pour l'équarrissage.
- **La fiche accidentologie** (nouveau guide du vétérinaire d'hippodrome 2021) est à compléter et à transmettre au Trot (course@letrot.com et arnaud.duluard@letrot.com) ou France galop (swittreck@france-galop.com). Ce recueil d'informations permet un suivi en temps réel de la fréquence et de la gravité des accidents en courses. Leur analyse permettra d'améliorer la sécurité des chevaux et la prévention des accidents sur les hippodromes.

Les interventions en piste entraînent de nombreuses questions de la part des socio-professionnels et du public. La plus grande discrétion et le strict respect du secret professionnel sont des éléments-clés de la bonne gestion de la communication autour d'un accident en course. Il est donc important de rappeler ces règles aux personnes travaillant à nos côtés sur la piste et sur l'hippodrome :

- Seul le président de l'hippodrome, les commissaires et la personne en charge du cheval doivent être au courant de l'état de ce dernier.

- Le speaker a une formation sur les éléments de langage à avoir.
- Proscrire les avis de certains socio-professionnels ainsi que les publications sur les réseaux sociaux. Seul le vétérinaire est autorisé à photographier les événements pour documenter la gravité des lésions.

L'anticipation et la préparation des interventions en piste sont primordiales pour assurer une prise en charge de qualité lors d'un accident. La formation régulière des intervenants sur les hippodromes permet de rappeler à chacun les règles de fonctionnement trop vite oubliées dans le stress et le feu de l'action.

Les accidents en piste sont variés et parfois graves ; il faut toujours essayer d'évacuer le cheval pour l'examiner au mieux et dans le calme au service vétérinaire.

L'euthanasie ne doit être pratiquée que pour raison humanitaire et si possible avec l'accord de l'entraîneur ou de son représentant.

Pour chaque intervention ou soin, une fiche accidentologie doit désormais être renseignée et transmise aux sociétés mères. Ce document reprend les informations suivantes : identification du cheval, identité de l'entraîneur, lieu et date d'intervention, discipline/ course/ distance, circonstances de l'accident, nature des lésions observées et devenir du cheval (évacuation, mort constatée ou euthanasie)

Ces données permettront bientôt d'alimenter une base d'accidentologie commune au Trot et au Galop. Les utilisateurs habilités pourront accéder aux informations relatives à leur discipline pour établir des bilans et effectuer des études à des fins de prévention des accidents en course.